

HARMONISONS LES CALENDRIERS D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En préambule de cette motion, nous précisons qu'elle ne vaut pas plébiscite ou soutien quelconque aux systèmes d'admission Parcoursup ou MonMaster mais vise à faciliter la vie des étudiant·e·s, simplifier et augmenter leurs chances d'obtenir un logement social CROUS.

Cette année 2023 a été la première année de la mise en place de la plateforme unique d'admission en Master. Désormais, pour les primo-entrant·e·s post-bac, ou dans le cadre de la poursuite d'études en Master, les candidatures se font via un calendrier national. De son côté, le réseau des CROUS a mis en place depuis maintenant 2 ans une nouvelle procédure d'affectation dans les logements CROUS, en 4 séquences, qui s'étalent du 12 juin au 05 juillet. (1 par semaine)

Calendrier qui convient aux primo-entrant·e·s post-bac car les réponses sur Parcoursup sont données dès début juin. La situation est toute autre pour les candidat·e·s en Master. En effet, la plateforme n'a délivré ses réponses qu'à partir du 23 juin. Deux conséquences pour les étudiant·e·s :

- soit l'obligation de faire un "pari" sur leur affectation finale et réserver plusieurs logements lors des premiers tours d'affectation (précisons ici que pour valider une affectation, il faut verser 100€), privant ainsi potentiellement de logement d'autres étudiant·e·s ;
- soit ne candidater à un logement Crous que sur les 2 tours restants, précisant qu'à ce moment-là, une grande partie des logements est déjà attribuée, minimisant ainsi ses chances d'en obtenir un.

Il existe en effet une dissymétrie entre le calendrier Parcoursup, qui laisse 12 jours entre les premières réponses et la validation des vœux de logement pour le 1er tour d'affectation (le tour où le plus de logements est mis en "jeu") ; et le calendrier MonMaster qui délivre ses réponses au moment où le 3ème tour (sur 4) se lance. Enfin, ironie du système, la procédure de recours en cas de non-affectation en Master oblige les étudiant·e·s à candidater en dehors de leur académie pour pouvoir introduire un recours. Et l'aide à la mobilité master de 1000€ incite aussi beaucoup d'étudiant·e·s à candidater ailleurs en France. Cette différence est source de stress et rajoute de l'inquiétude à celle de l'affectation en Master.

Afin de donner les mêmes chances aux étudiant·e·s, entrant en Licence ou en Master, le CNOUS :

- **s'engage à interpeller le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur le sujet ;**
- **organise un groupe de travail en lien avec le MESRI, les organisations représentatives étudiantes siégeant au CNOUS et les universités pour étudier la faisabilité de modifier le calendrier d'admission MonMaster ou d'adaptation de notre politique d'attribution des logements, que ce soit sur le plan de la temporalité, des modalités (techniques comme le nombre de vœux, financières) ou de la répartition de la quantité de logements mis en "jeu" par tour avant le lancement de la procédure pour la rentrée 2024 ;**
- **garantir une égalité des chances dans l'accès aux logements sociaux CROUS en permettant aux étudiant·e·s entrant en Licence ou en Master de pouvoir participer aux 4 tours logement d'affectation après avoir eu les réponses sur leur affectation dans l'enseignement supérieur.**

Cette motion est adressée à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à l'ensemble des directeur·trice·s des CROUS et aux Président·e·s et Vices-président·e·s Étudiant·e·s. des CA des CROUS.